

Assemblée Générale des DDEN de la Haute-Vienne

11 Mai 2019

Compte-Rendu

La présidente Marie-France Ducharlet accueille les différents participants : les DDEN, les représentants institutionnels Madame Orlay DASEN et Monsieur Jalby adjoint au maire chargé des écoles ainsi que le président André Jaubert de l'Union des DDEN de la Corrèze.

Désignations

D'une Présidente de séance : Monique Robert

De deux secrétaires de séance : Chrystelle Breuil et Claude Cerutti.

Rapport moral

Présenté par la Présidente de notre Union, Marie-France Ducharlet :

Mesdames, Messieurs les invités, chers collègues DDEN, soyez les bienvenus dans cette Assemblée Générale.

Votre présence est toujours un encouragement et un soutien et nous permet de partager nos expériences et d'échanger sur notre vision de l'exercice de notre mission.

Nous souhaitons tout particulièrement la bienvenue à de nouveaux collègues que nous avons eu le plaisir d'accueillir au cours de cette nouvelle année scolaire.

Nous remercions Monsieur le directeur de l'ESPE de l'Académie de Limoges qui nous accueille depuis plusieurs années dans ces locaux.

Nous remercions également Madame Jacqueline ORLAY, DASEN de la Haute-Vienne, Monsieur André JAUBERT, président de l'Union des DDEN de la Corrèze, et Monsieur Vincent JALBY, adjoint aux affaires scolaires de LIMOGES qui nous honorent de leur présence.

Cette année scolaire a été marquée pour les 2/3 des enfants de notre département, par le choix de la semaine de 4 jours (soit la moitié des écoles).

Les DDEN, qui s'étaient prononcés par une motion au congrès 2017, pour le maintien de la semaine de 4 jours $\frac{1}{2}$, - qui leur semblait plus adaptée au rythme de l'élève -, devront particulièrement veiller à une mise en pratique qui ne privera pas l'enfant des activités périscolaires.

En particulier, ils veilleront à la mise en place du Plan Mercredi, au travers du PEDT (Plan Educatif Territorial), qui facilitera des activités en collaboration entre les différents partenaires (communes, Éducation Nationale, représentants ALSH, parents, CAF 87, DDEN, directeurs d'écoles, associations...).

Les DDEN, comme la FCPE et les associations d'enseignants des écoles maternelles publiques, avaient également soutenu la scolarisation à 3 ans, en école maternelle. L'enjeu premier de la scolarisation des tout-petits est celui de leur socialisation et de l'acquisition du langage.

En rendant cette scolarisation obligatoire, l'Éducation Nationale ouvre le champ à une grande inquiétude : en effet, la conséquence sera, à terme, le financement par les communes, des écoles privées sous contrat, dès le début de la période obligatoire.

« L'École de la Confiance » semble mal porter son nom, tant certains projets suscitent le trouble, avant même d'être définis clairement et d'avoir fait l'objet de concertations avec les différents partenaires de l'Éducation.

Il en est ainsi, en particulier, d'un regroupement envisagé école-collège, du rôle attribué aux ATSEM auprès d'élèves en difficultés, au même titre que les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap), dont ils ne possèdent pas les qualifications.

Pour soutenir l'école inclusive, on ne peut que se réjouir de l'augmentation du nombre d'AESH, annoncé pour la rentrée 2019, et d'une transformation de leur contrat en CDD pour 3 ans (renouvelable), mais il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de postes provient de la transformation des contrats aidés.

La rentrée prochaine se fait également avec suppression de classes (même si on nous promet de ne pas supprimer d'écoles sans accord du Maire), et nous ne pouvons que regretter, en Haute-Vienne, que la ruralité en fasse encore les frais, avec 85% des fermetures.

Notre vigilance ne doit donc pas faiblir, pour permettre à chaque enfant de se construire au mieux de ses capacités et accéder au savoir, et pour faire respecter la laïcité qui nous est chère.

Après lecture de ce rapport, plusieurs collègues interviennent. Marie-Claude Férès nous fait partager ses inquiétudes quant à l'avenir des directeurs d'école. Quel sera leur statut et leur rôle ? Nous voyons également arriver à des postes de responsabilité des personnes venant d'autres administrations sans connaissance spécifique des métiers de l'Éducation. Allons-nous vers une privatisation de l'éducation tel que ce projet de loi le laisse entendre ? Le projet de loi ne précise rien sur le rôle des DDEN. Quel sera leur statut ?

Danièle Auchère rappelle qu'il ne faut pas attendre le vote de la loi pour rédiger une motion et précise qu'on ne peut pas faire confiance au Sénat pour amender le texte de loi.

Jean-Luc Laguionie nous lit la motion qu'il a préparée et distribuée.

Les participants demandent de ne pas trop attendre pour diffuser cette motion, avant un éventuel examen en deuxième lecture de la « loi Blanquer » par l'Assemblée Nationale.

Marie-France Ducharlet, propose de réfléchir à la fin de cette Assemblée Générale sur l'inclusion dans la motion d'une phrase indiquant les inquiétudes des DDEN sur leur avenir et leur futur rôle dans ce projet de loi.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activité

Présenté par Jean-Luc Laguionie Secrétaire Général

(attente du document de Jean-Luc)

Jean-Luc Laguionie interroge les participants sur le jour d'organisation des CAs. Martine Defeuillas demande que ceux-ci n'aient pas lieu le dernier samedi du mois, jour où elle est indisponible.

Un prochain CA pourrait se tenir à Saint-Germain-les-Belles.

Jean-Luc Laguionie nous fait part de l'opportunité en 2018 d'une demande d'attribution d'une subvention du FDVA en direction des associations. L'Union des DDEN 87 a envoyé une demande de subvention (montant?). Le FDVA a répondu à une non attribution de subvention.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Les différentes commissions

Commission des Écoles Fleuries

Présentation d'André Prévost

L'OCCE, au niveau national, n'a pas souhaité poursuivre le partenariat avec les DDEN. Notre Union organise le concours des écoles fleuries que les écoles soient affiliées à l'OCCE ou à une autre association.

17 écoles maternelles, élémentaire et un IME sont inscrits au concours des écoles fleuries. Comme chaque année, on retrouve des écoles habituées, certaines qui font une pause et de nouvelles. Cette activité concerne environ 800 élèves. L'appellation « Écoles Fleuries » est déposée au niveau national. Nous ne leur fixons pas de thème, chaque enseignant a toute liberté pédagogique et peut donc aussi insérer des sciences, des activités manuelles ou artistiques. Un Jury, d'une vingtaine de DDEN répartis en 7 groupes, visitera ces écoles pour voir les travaux réalisés. Les dossiers élaborés et quelques réalisations transportables seront exposés le jour de la remise des diplômes aux écoles, dans des salles du Conseil Départemental le 19 juin. Suite à des changements d'organisation, indépendants de notre volonté, il n'est pas possible de participer au concours national, cette année.

Liste des établissements qui participent au concours des Écoles fleuries :

Écoles de St Méard, Val d'Issoire, St Cyr, Bussière Poitevine (Val d'Oire-et-Gartempe), Nieul, St Laurent les Églises, Bonnac la Côte, St Sulpice Laurière maternelle et élémentaire, Veyrac, Fromental, Giraudoux et Jolibois à Bellac, Madoumier à Limoges, Jean Le Bail à Limoges, La Porcherie et l'IME de St Laurent les Églises.

Marie-France Ducharlet souhaite que les écoles s'approprient la cérémonie de remise des prix au travers d'animations.

Annie Marcelot demande comment faire participer une école au concours des Écoles Fleuries.

Monique Robert lui répond qu'il faut en parler lors du premier conseil d'école et que le formulaire à remplir se trouve sur le site internet.

Jean-Luc Laguionie nous indique la création d'une commission des écoles fleuries au niveau national qui veillera à l'équité de la remise des prix sur le territoire.

Jean-Claude Pressigout nous recommande de communiquer sur le thème des Écoles Fleuries, notamment avec l'affichage des prix attribués dans les jardineries qui y ont participé, en demandant aussi aux écoles de présenter leurs réalisations lors de l'AG.

Bulletin de l'Union des DDEN de la Haute-Vienne

Présenté par Jean-Luc Laguionie, en remplacement d'Alain Catheloux

Les frais d'édition et d'expédition nous limitent à un numéro par an. Le coût est d'environ 1.200 € par numéro. Le bulletin sera édité en début d'année scolaire.

Si nous nous limitons à une version numérique, il faudra tout de même envoyer une version papier aux DDEN qui ne sont pas équipés de messagerie électronique.

Annick Bru propose d'imprimer les documents pour les DDEN de son secteur qui n'ont pas d'adresse électronique (3 DDEN sur 15).

Solange Olivier propose que la diffusion du bulletin soit assurée par les Présidents de secteur afin d'économiser les frais postaux.

Site internet

En l'absence de Jean-Paul Gervaux, la présentation est faite par Claude Cerutti

Rappelle l'ergonomie et le plan du site des DDEN 87.

Danielle Auchère trouve que l'écran d'accueil manque de couleur.

Marie-France Ducharlet lui propose d'adresser des propositions à Jean-Paul Gervaux.

Commission "se construire citoyen"

Présentée par Jean-Luc Laguionie

Une demande à contribution est demandée aux DDEN.

Trois écoles participent au niveau départemental. Il n'y a pas de participation au niveau national.

Discussion sur la diffusion de la plaquette des DDEN

Rapport financier

Par Jean-Claude Robert

Nous Avon perdu environ 130 actifs depuis 2015, ce qui représente environ 1.300 € pour les finances de l'Union (la différence est absorbée par la Fédération). Nous avons un déficit chronique, qui provient des récompenses attribuées aux écoles qui participent au concours des Écoles Fleuries.

Nous avons quelques communes qui nous accordent une subvention.

Marie-France Ducharlet rappelle qu'un courrier a été adressé à chaque commune afin de les solliciter. La plupart des réponses ont été négatives. Elle rappelle aussi que le Conseil Départemental devrait subvenir à nos dépenses alors qu'il ne nous accorde plus de subvention.

Exercice 2018					
Charges			Produits		
	Frais postaux	487,11	Cotisations des membres		6461
	Frais de bureau	1533,46		Subventions	80
	Participation aux œuvres	1071,2	Dont	Pierre-Bufferière	50
Dont	Coupe USEP			Chateauneuf la Forêt	30
	Ecoles fleuries	1071,20			
	Cotisations	1900			
	Abonnements	2061,5			
	Frais assemblée	1306,07			
	Facture Mémolim	54			
	Assurance	1381,89		Divers	
	Frais de congrès	92	Dont	Virement livret > compte courant	2000
Dont	Frais abonnement internet	281,63		Remboursement lié au site	13,2
	Obsèques Luce magne	371,78		Vente de vade-mecum	60
	Achar de vade-mecum	45,54		Repas AG	425
	Dons de déplacements	1436		Repas CA	100
	Virement Compte > Livret	2000		Dons de déplacements	1436
Total des charges		14022,18	Total des produits		10575,2
Solde créditeur pour l'année 2018 :			-3446,98		
Avoir à la banque postale le 1 janvier 2018 :			4474,01		
Avoir à la banque postale le 31 décembre 2018:			1027,03		
Compte de dépôt Caisse d'épargne			Le trésorier Jean-Claude ROBERT		
	Avoir au 1 janvier 2018	16740,09			
	Intérêts	124,3			
	Virement Livret > Compte courant	-2000			
	Virement Compte courant > Livret	2000			
	Frais de virement	-3,9			
	Avoir au 31 décembre 2018	16860			

Rapport des vérificateurs des comptes

Intervention de Robert Nicolas

Les comptes sont réguliers et sincères. Il n'y a pas d'observations à signaler. Le vérificateur demande de donner quitus à Jean-Claude Robert

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Point sur la rentrée

Par Marie-France Ducharlet

Maintien du nombre de postes dans l'académie, 8 postes en plus en Haute-Vienne.

Effectifs :

2018 : 29.397 élèves dont 142 enfants de moins de 3 ans.

Prévision 2019 : 29.088 élèves, soit une baisse de 306 élèves.

Taux d'encadrement : 7,81 postes pour 100 élèves, moyenne nationale entre 5,1 et 9,14.

Priorités :

Poursuite du dédoublement des CP et CE1 en EP.

Scolarisation dès 3 ans.

Écoles :

142 communes ont au moins une école, ce qui représente 71 % des communes de Haute-Vienne.

253 écoles dont 82 à Limoges et UU, qui représentent 50 % des élèves.

99 écoles ont au moins 3 classe.

114 écoles ont de 4 à 7 classes.

Redéploiement :

14 suppressions à 85 % en milieu rural.

Création pour moitié sur Limoges

2 postes supplémentaires en brigade départementale

Aide à l'inclusion : 1 poste + 2 demi-postes

4 emplois pour ajustements ultérieurs

Transports scolaires :

Gérer par la région Nouvelle -Aquitaine.

200.000 enfants transportés.

Coût 1.000 € par enfant et par an.

Harmonisation progressive des pratiques et des tarifs.

Politique de la région :

Gestion de proximité modernisée,

Travail sur la sécurité (ceinture...)

Mixité des transports (scolaires et commerciaux)

Transition énergétique (aides)

Participation adaptée aux revenus, tarifs modulés en 5 catégories selon le quotient familial, de 30 à 150 € par enfant et par an.

Interventions de Madame Orlay DASEN

Elle remercie la présidente de l'avoir invité à nos travaux puis en propos liminaires elle nous fait part de citations et de références

Le thème de son intervention porte sur la difficulté d'aborder les problèmes dans leur globalité. La perception des problème est souvent incomplète et les solutions qui en découlent sont insatisfaisantes sur le long terme.

Plusieurs thèmes sont évoqués concernant la démographie scolaire dans certaines zones, les mesures pour la rentrée 2019, réorganisation, regroupements, inclusion, la scolarisation à domicile en hausse etc....

Marie-France Ducharlet se dit inquiète sur la question des trajets scolaires des enfants en zone de ruralité notamment des transports partagés avec des adultes.

Marie-Claude Férès intervient au sujet de la scolarisation dès trois ans et pose la question sur sa finalité : est-ce pour faciliter la scolarité dans les écoles privées sous contrat ?

Marie-France Ducharlet, précise que ce projet de scolarisation dès 3 ans était une demande des DDEN au niveau national.

Cedric Délaumenie , donne son point de vue sur le mouvement démographique scolaire mis en avant par la DASEN en faisant une comparaison de la vision macro-démographique et micro- démographique. Il termine son propos en proposant de rester vigilant et se battre pour que l'école reste laïque et sans dogme

Intervention de Monsieur Jalby

La ville de Limoges à mis en place une nouvelle organisation de la restauration scolaire. Notamment sur l'instauration des petits-déjeuners dans des écoles Concernant le dédoublement des classes cela génère des coûts important, puisqu'il a fallu rouvrir dans l'urgence des salles de classe.

Des travaux importants sont engagés ce qui entraîne un décalage suivant leurs priorités. La municipalité revoit chaque année sa stratégie. Le budget consacré aux investissements est de 6 millions d'Euros.

L'organisation de la restauration scolaire est complexe car elle doit prendre en compte des allergies ou des intolérances alimentaires qui deviennent de plus en plus nombreuses. Ce qui entraîne la prise en charge de plus de 200 repas adaptés. Cependant, une dizaine de familles préparent des paniers-repas pour leurs enfants qui nécessitent des régimes très spécifiques.

La ville de Limoges a décidé la politique d'un repas unique en privilégiant la cuisine locale et traditionnelle, en favorisant les circuits courts, les productions biologiques et locales.

Une réflexion sur le gaspillage a été entreprise notamment en ce qui concerne la préparation des menus adaptation des menus suivant l'âge des enfants et leurs besoins énergétiques.

Enfin, la ville de Limoges reste vigilante sur la présence de perturbateurs endocriniens notamment pour le mobilier existants et sur le choix de nouveaux mobiliers scolaires.

Intervention d'André Jaubert

La parole est donnée au Président des DDEN de la Corrèze qui remercie la Présidente Marie-France Ducharlet de l'avoir invité à notre assemblée générale. Il en profite pour soutenir la candidature au conseil fédéral de Jean-Luc Laguionie.

Texte de la Motion adoptée

L'Union des Délégués Départementaux de la Haute-Vienne réunie en Assemblée Générale le 11 mai 2019 à Limoges désapprouve le projet de Loi dit « école de la confiance » tel qu'il a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale.

Elle s'interroge particulièrement sur la création « d'Etablissements Publics d'enseignement des Savoirs Fondamentaux ». Ce dispositif décidé sans concertation préalable concerne pourtant tous les acteurs du système éducatif : élèves, enseignants, parents, directeurs, ATSEM, chefs d'établissement, IEN, maires des petites et grandes communes, DDEN.

Il impactera directement les bases de l'école de la République ainsi que le lien historique de la commune avec son école.

Les Délégués de la Haute-Vienne demandent aussi que leur fonction soit réaffirmée et pérennisée dans l'École de la République.

Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, dont le seul objectif est l'intérêt des enfants, resteront vigilants quant à la suite constitutionnelle de ce cette Loi et espèrent que des amendements la rendront conforme à l'idée d'un service Public institutionnalisé s'inscrivant dans le sillage de l'École Publique Républicaine et de son fondement Laïque.